



Energie&Adaptation, en bref

Rénover un logement, c'est souvent répondre à une envie de confort, de changement... mais aussi à des besoins parfois plus essentiels comme ceux du maintien à domicile. Parce que le logement est notre premier lieu de vie au quotidien, Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération donne un coup de pouce aux travaux permettant de se chauffer à moindre coût, mais aussi garantir aux travaux de mise en accessibilité des logements pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Accessible aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs, le programme Energie&Adaptation vous aide à répondre à ces besoins d'économies et de confort mais aussi à valoriser votre bien. Entre **accompagnement technique gratuit et individualisé** (conseils, aide au montage du dossier...) et **soutien financier aux travaux** (aides de l'Etat, de l'Agence nationale de l'habitat, et de l'Agglo, ...), le programme d'aide Energie&Adaptation est une véritable opportunité pour engager des travaux de qualité à moindre coût. Renseignez-vous vite auprès de CDHAT-Citémétrie, opérateur agréé en charge de l'animation du programme d'aide au **02.96.01.51.91** au prix d'un appel local et/ou rendez-vous aux permanences organisées chaque mois sur les 7 pôles de proximité de l'Agglo !



Une ambition durable

Energie&Adaptation s'inscrit dans une politique de l'habitat de l'Agglomération résolument durable :

► **pour l'économie**, en soutenant l'activité et l'emploi sur le territoire dans le secteur du bâtiment (emplois non délocalisables) mais aussi par le renouvellement d'une offre de logements au cœur des 57 communes, au plus près des commerces, services et équipements, ...

► **pour l'environnement**, en limitant la dépendance énergétique et l'émission de gaz à effet de serre produits par le chauffage (notamment par grand froid, ...), en recréant une offre de logements dans le tissu urbain existant et en préservant ainsi les terres agricoles et naturelles ainsi que leurs ressources, ...

► **au plan social**, en luttant contre la précarité énergétique et le mal-logement, et en améliorant l'ergonomie des logements pour les personnes à mobilité réduite, en particulier dans le contexte de vieillissement de la population, ...

► **pour le cadre de vie et l'attractivité**, en revalorisant des maisons ou des immeubles en voie de dégradation (dont certains biens de caractère) et en favorisant leur réoccupation, en recréant une vraie vie de quartier là où l'habitat n'était plus à même d'accueillir de nouveaux habitants ou d'en maintenir d'autres ...



Programme d'aides Energie&Adaptation 2018-2020



Contact et informations

CDHAT-Citémétrie : 02.96.01.51.91



CDHAT-Citémétrie : opérateur en charge du suivi et de l'animation du programme. Prestations réalisées : conseils techniques neutres et individualisés, aide à la définition d'un plan de financement, montage et suivi du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat, de l'Agglo, ...



Les permanences sur l'Agglo

Guingamp ► 1^{er} jeudi du mois de 10h à 12h

Mairie de Guingamp - 1 rue du Champ au Roy

Bégard ► 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Mairie de Bégard - Rue de l'Hôtel de ville

Belle-Isle-en-Terre ► 3^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Pôle de proximité - 15 rue Crec'h Uguen

Plourivo ► 2^{ème} jeudi du mois de 13h30 à 16h30

Pôle de proximité - 2 rue Lagadec

Bourbriac ► 1^{er} jeudi du mois de 14h à 15h30

Pôle de proximité - 1 rue de Tournemine

Callac ► 2^{ème} mardi du mois de 10h à 12h

Pôle de proximité - ZA de Kerguignou

Pontrioux ► 2^{ème} jeudi du mois de 11h à 12h30

Pôle de proximité - Rue de Kérémarc'h



Programme d'aides Energie&Adaptation 2018-2020



Avec le soutien financier de :





► Rénovez un logement locatif

Réalisez des travaux de réhabilitation d'un ou plusieurs logements locatifs dont vous êtes propriétaire et bénéficiez, sous certaines conditions, d'une subvention de l'Anah, de l'Agglo, d'une prime « Habiter Mieux », ...



Exemple

Remise en état d'un logement : Isolation des murs, du plancher bas et des rampants de toiture, remplacement des menuiseries, installation d'une chaudière à condensation, VMC Hygro B, réfection du réseau électrique...

Coût des travaux TTC	42 397 €
Subvention Anah 35% après plafond	14 838 €
Prime Habiter Mieux	1 500 €
Subvention Agglo	4 239 €
Total des aides	20 677 €
Reste à charge	21 720 €
ECO PTZ Option Performance Globale	21 720 €
Mensualité de remboursement sur 4 ans	452 € / mois

Etiquette énergétique initiale avant travaux : G
(Consommation : 1 358 KWh/m²/an)

► Etiquette énergétique après travaux : B
(Consommation : 81KWh/m²/an)

→ Gain énergétique : 94%



► Chauffez mieux et moins cher

Réalisez des travaux d'amélioration énergétique (isolation, chaudière, menuiseries...) et bénéficiez, sous certaines conditions, de subventions de l'Anah, de l'Agglo, d'une prime « Habiter Mieux », ainsi que du crédit d'impôt (financements complémentaires possibles).



Exemple

Amélioration de la performance énergétique : remplacement de la chaudière, installation d'une VMC Hygro B, isolation des combles, installation de fenêtres de toit...

Coût des travaux TTC	22 367 €
Subvention Anah 50% après plafond	10 000 €
Prime Habiter Mieux	2 000 €
Subvention Agglo	500 €
Caisse de retraite	3 000 €
Total des aides	15 500 €
Reste à charge	6 867 €
ECO PTZ 0 %	6 867 €
Mensualité de remboursement sur 7 ans	82 € / mois

Etiquette énergétique initiale avant travaux : E
(Consommation : 311KWh/m²/an)

► Etiquette énergétique après travaux : D
(Consommation : 212KWh/m²/an)

→ Gain énergétique : 32%



► Adaptez votre logement

Facilitez vos déplacements au sein de votre logement, améliorez l'ergonomie... et bénéficiez, sous certaines conditions, de subventions de l'Anah, de l'Agglo, d'un micro-crédit et du crédit d'impôt. Des financements complémentaires peuvent être mobilisés (caisse de retraite...).



Exemple

Adaptation d'une salle de bain : remplacement de la baignoire par une douche adaptée, installation de WC surélevés et d'un lavabo adapté...

Coût des travaux TTC	7 688 €
Subvention Anah « Autonomie » (50%)	3 495 €
Subvention Agglo	500 €
Caisse de retraite	800 €
Total des aides	4 795 €
Prêt habitat aux retraités 2% (Caisse de retraite)	2 893 €
Mensualité de remboursement sur 5 ans	49 € / mois

- Davantage de confort
- Davantage de sécurité
- Des logements adaptés aux besoins de chacun